



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Evaluation finale du contrat de ville
de l'agglomération de Mont-de-Marsan**

**Quartiers prioritaires du Peyrouat à Mont-de-Marsan
et de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont**

1/ Les éléments de cadrage

1-1/ La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine fixe les objectifs de la politique de la ville :

- assurer l'égalité entre les territoires,
- réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs aires urbaines,
- améliorer les conditions de vie des habitants.

Le contrat de ville de l'agglomération de Mont-de-Marsan a été signé le 29 octobre 2015 pour une durée de 5 ans.

Le 3 juillet 2019, le contrat de ville a fait l'objet d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques signé par l'État et par l'agglomération.

Ce protocole a prolongé le contrat de ville jusqu'au 31 décembre 2022 et priorise un renforcement des actions autour des problématiques liées à l'insertion professionnelle, à la réussite éducative, à l'accès à la culture et à la citoyenneté.

L'article 68 de la loi de finances pour 2022 prolonge de nouveau les contrats de ville jusqu'au 31 décembre 2023.

1-2/ Les quartiers prioritaires du Peyrouat à Mont-de-Marsan et de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont été définis en 2014 sur la base de 2 critères :

- la population du quartier d'au-moins 1 000 habitants,
- le taux de pauvreté des habitants.

Pour mémoire, le critère des 1 000 habitants a exclu le quartier Majouraou à Mont-de-Marsan qui ressortait au niveau des taux de pauvreté (ménages sédentarisés issus de la communauté des gens du voyage).



La cité Hélène Boucher, quartier du Peyrouat



Le lotissement du Gouillardet, quartier du Peyrouat



Le quartier de la Moustey

Concernant la population des QPV (données INSEE), le quartier du Peyrouat gagne 382 habitants entre 2013 et 2018 (de 2 405 habitants à 2 787 habitants).

Il faut noter que le Peyrouat fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine qui peut bien entendu avoir un impact sur le nombre d'habitants du quartier (démolitions, relogements, reconstitution de l'offre...).

La Moustey perd pour sa part 86 habitants (de 1 381 à 1 295 habitants).

La population des QPV reste donc au-dessus du seuil national des 1 000 habitants.

Le taux de pauvreté se définit comme la part des personnes dont le niveau de vie est inférieur de 60 % du revenu médian, soit moins de 1 063 € de revenus mensuels pour une personne seule (données INSEE). Une famille monoparentale avec un enfant est considérée comme pauvre dès lors qu'elle présente un niveau de vie inférieur à 1 380 € par mois.

Au Peyrouat, ce taux de pauvreté augmente entre 2014 (46,3%) et 2018 (47,7%).

Il baisse par contre à la Moustey (de 42,2% à 40,9%).

Pour l'ensemble de l'agglomération de Mont-de-Marsan, ce taux de pauvreté est de 12,6% en 2018.

Les taux de pauvreté des QPV du Peyrouat et de la Moustey restent donc significativement au-dessus de la moyenne du territoire.

2/ La gouvernance du contrat de ville

2-1/ La mobilisation des partenaires

Le pilotage du contrat de ville s'appuie sur le préfet et le président de l'agglomération.

Au sein de l'agglomération, un rapport concernant la politique de la ville est présenté annuellement à l'assemblée délibérante.

Si le transfert de la compétence politique de la ville au niveau de l'agglomération est effectif, les élus municipaux, en particulier de Saint-Pierre-du-Mont, conservent un rôle déterminant.

Le comité de pilotage mobilise :

- les collectivités locales (agglomération, ville de Saint-Pierre-du-Mont, conseil régional et conseil départemental),
- les services de l'État (Préfecture, DDETSPP, DDTM, DSDEN, ARS et Procureur de la République),
- les opérateurs CAF, Pôle emploi, Caisse des dépôts et consignations – Banque des territoires et la Mission Locale,
- le bailleur social XL Habitat, très majoritairement présent dans les quartiers prioritaires du territoire,
- les représentants du conseil citoyen.

Il assure sa fonction de mobilisation des partenaires autour de l'examen des bilans des actions, des programmations financières du contrat de ville et des différentes étapes qui jalonnent la vie du contrat.

Concernant la mise en œuvre opérationnelle, l'attelage constitué par le délégué du préfet et la directrice politique de la ville de l'agglomération assure le quotidien du contrat, le suivi des dispositifs, la préparation des échéances, l'accompagnement des porteurs de projet, le calendrier des différentes réunions, le suivi des financements accordés et des bilans demandés.

Les groupes de travail thématiques qui mobilisent les porteurs de projet demeurent l'outil le plus efficace pour faire le point des dispositifs, du calendrier des actions sur le terrain, coordonner les interventions et relayer les informations. Ils se réunissent quatre fois par an en moyenne et sont répartis comme suit :

- Emploi, insertion, formation,
- Education et parentalité,
- Cohésion sociale, culture et jeunesse,
- Santé,
- Sports.

Dans tous les groupes sont également traités l'égalité femmes / hommes et la promotion des valeurs républicaines.

La direction politique de la ville agglomération de Mont-de-Marsan mobilise des moyens humains conséquents (coordonnatrices thématiques, animateurs et agents de médiation).

La mise en place depuis 2020 d'une réunion d'instruction partenariale des projets déposés dans l'appel à projet a démontré toute son utilité pour partager les points de vue sur les porteurs de projets, les avis sur les actions proposées et les moyens de droit commun mobilisables.

Cette réunion d'instruction des dossiers se déroule sur pièces et sur place. Elle mobilise les services de l'État, les collectivités locales et les opérateurs CAF et Pôle emploi.

2-2/ Le soutien à la vie associative

Dans une agglomération de taille moyenne comme celle de Mont-de-Marsan et comportant des quartiers prioritaires de dimension mesurée, **le tissu associatif, s'il est heureusement très diversifié, reste néanmoins fragile et largement appuyé sur le bénévolat.** Ce sont en moyenne 35 porteurs de projet associatifs qui proposent annuellement des actions dans le cadre de l'appel à projet.

Un accompagnement marqué de l'État et de l'agglomération est réalisé auprès de ce tissu associatif afin d'assurer les réponses aux appels à projet politique de la ville, d'orienter vers les dispositifs de droit commun mobilisables, de coordonner les actions et d'orienter les projets vers les besoins repérés.

Des ateliers d'écriture ont été organisés avec les associations dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville afin d'apporter un soutien administratif et sur le fond des projets.

Sur la durée du contrat de ville, il convient de noter les points suivants :

- Un progrès significatif a été réalisé concernant le **nombre d'associations qui interviennent sur les deux quartiers prioritaires** du Peyrouat et de la Moustey.

- **L'accroissement des postes adultes-relais et FONJEP par l'État** a contribué à structurer l'action des partenaires dans les quartiers prioritaires, en renforçant les postes sur une dimension pluriannuelle (mesures de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers).

Le développement des offres de formation dans les champs de la médiation, des valeurs républicaines et de la laïcité a permis une professionnalisation des personnes recrutées.

- **Des conventions pluriannuelles d'objectifs** ont été mises en place en 2021 par l'État et par l'agglomération en direction des deux associations les plus structurantes des quartiers prioritaires :

. l'association du quartier de la Moustey (AQM),

. la régie de quartier Bois et services au Peyrouat.

- **Les moyens financiers disponibles annuellement pour l'appel à projet local du contrat de ville sont restés stables**, de l'ordre de 320 000 € (50 % par l'Etat et 50 % par l'agglomération).

La stabilité de cette enveloppe, large dans ses thématiques d'intervention, est bien entendu déterminante pour adapter la programmation aux besoins des publics et pour permettre de soutenir des expérimentations et des projets de grande proximité.

Le développement des appels à projet nationaux s'inscrit dans une autre démarche, sur des thématiques très ciblées, avec des moyens financiers fléchés et un pilotage dédié (exemples des cités éducatives et des cités de l'emploi). Ces appels à projet nationaux requièrent la mobilisation d'une ingénierie locale importante sur un temps d'appel à projet généralement réduit.

2-3 / La participation des habitants

Sur ce sujet, le conseil citoyen a largement mobilisé les partenaires du contrat de ville. Le collègue habitant du conseil citoyen a souffert d'un turn-over important, autour d'un noyau dur.

Le conseil citoyen fonctionne bien autour d'une véritable responsabilisation des habitants sur des questions précises :

- la remontée des besoins réels des habitants, des permanences dans les quartiers,
- l'avis donné sur les projets déposés dans le cadre de l'appel à projet,
- des actions en faveur du lien social et de l'animation des quartiers, avec une enveloppe de financement attribuée dans le cadre du contrat de ville.

C'est le propre de la politique de la ville que de devoir revenir régulièrement sur ces questions fondamentales :

- Quels sont les véritables besoins des habitants ?
- Comment trouver l'adéquation entre ces besoins et les dispositifs thématiques déclinés depuis le niveau national ?
- Quels sont les porteurs de projet qui pourront répondre à nos objectifs ?

Aussi, la fonction d'aller vers et de mobilisation des publics, est un rôle en tant que tel, déterminant dans la réussite concrète des projets de la politique de la ville.

Cette fonction s'appuie notamment sur la mobilisation des postes adultes-relais, des associations de proximité soutenues dans le cadre des CPO (association quartier de la Moustey et Bois et services) et de la direction politique de la ville de l'agglomération.

La conduite du contrat de ville s'est faite au travers de démarches de développement territorial :

- une démarche partenariale avec des actions complémentaires,
- des projets associatifs mis en synergie,
- un accompagnement spécifique à de nouveaux porteurs de projets ou à de nouvelles actions,
- une démarche participative renforcée en lien avec les membres des conseils citoyens,
- une notion de parcours intégrant le volet familial, scolaire et professionnel,
- des expériences humaines enrichissantes (exemple des junior associations),
- une action de gestion urbaine et sociale renforcée dans le cadre du NPNRU avec des adultes relais formés à la médiation sociale.

3/ L'approche thématique par pilier du contrat de ville

3-1/ La cohésion sociale

Quelques données significatives

La taille moyenne des ménages augmente au quartier du Peyrouat, alors qu'elle a tendance à se réduire en France depuis des années. On passe ainsi de 2 personnes par ménage en 2011 au Peyrouat à 2,5 personnes en 2017 (données INSEE).

A la Moustey, cette taille moyenne reste de 2,1 personnes par ménage, soit le même niveau que celui de l'agglomération de Mont-de-Marsan.

La Moustey compte 50% de ménages d'une seule personne, ce qui est élevé (40% à l'échelle du Peyrouat et de l'agglomération, source INSEE).

La part des familles monoparentales est plus élevée dans les QPV en 2020 (source CNAF) :

- 24,3% au Peyrouat,
- 25,1% à la Moustey,
- 14,7% à l'échelle de l'agglomération.

Au niveau de la structure par âge de la population, il y a lieu de mettre en avant les points suivants (données INSEE 2017) :

- La part des moins de 25 ans est nettement plus élevée au Peyrouat (43,9 %) et à la Moustey (38,9%) que dans le reste de l'agglomération (27,6%).
- La part des plus de 60 ans est plus réduite au Peyrouat (12,9%) et à la Moustey (16,7%) que dans le reste de l'agglomération (27,1%). Elle augmente toutefois par rapport à 2011.

La part des populations de nationalité étrangère augmente dans les deux QPV (données INSEE) :

- de 10,6% en 2011 à 15,3% en 2017 au Peyrouat,
- de 7,4% en 2011 à 26,8% en 2017 à la Moustey.

Le pourcentage est de 4,6% à l'échelle de l'agglomération.

Il convient ici de prendre en compte le développement de l'offre du CADA en logements diffus et des relogements des personnes bénéficiaires de la protection internationale. Ceci vient bien entendu renforcer les besoins en matière d'intégration dans ces quartiers.

Les actions structurantes menées

Sur ce champ de la cohésion sociale, on peut souligner la diversité des actions menées, en complémentarité avec les actions portées par la CAF (projet global de territoire) :

- **S'agissant de l'accès à la santé, l'offre de soins s'est améliorée** dans les deux quartiers prioritaires avec le centre de santé du Phare au Peyrouat, qui présente toutefois des fragilités financières, et le regroupement des professionnels de santé avenue de Saint-Sever, à proximité du quartier de la Moustey.

Le Centre Hospitalier de Mont-de-Marsan et l'ARS travaillent à consolider le dispositif du Phare. La communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Mont-de-Marsan prévoit de travailler sur l'amélioration de l'accès aux soins dans les quartiers prioritaires.

Le volet prévention santé s'appuie sur le partenariat étroit mis en place dans le cadre de l'atelier santé ville. Ces actions s'articulent avec d'autres projets identifiés dans le cadre du Contrat Local de Santé.

- **L'accès à la culture s'appuie** sur des partenariats solides avec le Café Music, le Théâtre de Gascogne, la Ligue de l'enseignement, Couleurs Caraïbes ou encore l'association familiale laïque.

S'agissant de la cible des 16 – 25 ans, des acteurs des cultures urbaines, Land Vibes et Dream Landes, ont développé leurs actions.

- **La lutte contre la fracture numérique** s'est notamment appuyée sur des points d'accueil proposés par l'association du quartier de la Moustey, Bois et services, la Ligue de l'enseignement et les espaces France Services (dispositif un clic, un ordinateur).

- **L'accès aux sports** s'appuie sur une offre très diversifiée. Il faut noter en particulier les actions mises en place en direction des publics féminins et des jeunes (UFOLEP et Stade Montois).

- **L'accès aux droits, à la citoyenneté et la lutte contre les discriminations** mobilise une grande variété d'acteurs :

. l'écrivain public au sein des services de l'agglomération,

. une information généraliste sur le droit par l'association Infodroits,

. l'accès à des permanences d'avocats, de notaires et d'huissiers par le CDAD,

. le rôle de l'ADAVEM auprès des victimes,

. les missions du CIDFF en direction des femmes,

. les actions de la Ligue des droits de l'homme et du MRAP autour de la citoyenneté.

- **L'intégration des populations étrangères** passe notamment par les ateliers d'apprentissage du français portés par l'association du quartier de la Moustey et Bois et services, en complémentarité avec les moyens mobilisés par la DDETSPP.

- S'agissant de **l'axe transversal autour de la jeunesse**, il faut noter le développement du dispositif « junior association » qui permet de travailler la responsabilité et la citoyenneté.

La prévention spécialisée du conseil départemental s'implique bien entendu fortement sur cet axe jeunesse.

- **Sur le champ de la cohésion sociale, certains enjeux n'ont pas été suffisamment développés dans le cadre du contrat de ville :**

. l'intergénérationnel, les besoins des personnes âgées et l'isolement accentué par la crise sanitaire,

. le projet culturel Micro-Folie au Peyrouat n'a pas abouti du fait de coûts de fonctionnement trop élevés (dispositif national en faveur de la démocratisation culturelle).

3-2/ L'éducation

Quelques données significatives

La part des collégiens dont la position et la catégorie sociale (PCS) du représentant légal est défavorisée est très significativement plus élevée dans les deux QPV (données Ministère de l'éducation nationale 2019) :

- Peyrouat : 65,5 %

- Moustey : 67,7 %

- Agglomération de Mont-de-Marsan : 24,1 %

Nota Bene : sont comptabilisés au sein de la PCS défavorisée, les ouvriers, les retraités ouvriers et employés, les chômeurs n'ayant jamais travaillé, et les personnes sans activité professionnelle.

Concernant la part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi (données INSEE 2017), le chiffre est très important sur le Peyrouat (43,8%) et moindre sur la Moustey (28,7%).

A l'échelle de l'ensemble des quartiers politique de la ville de la France métropolitaine, ce chiffre est de 28,8%.

La part des collégiens scolarisés en SEGPA, ULIS et UPE2A (allophones) est nettement plus élevée que la moyenne de l'agglomération (données Ministère de l'éducation nationale 2020) :

- Peyrouat : 11,3%,
- Moustey : 9,7%,
- Agglomération de Mont-de-Marsan : 5,8%.

Les actions structurantes menées

A l'échelle du contrat de ville, des moyens importants ont été mobilisés sur l'accès à l'éducation, de l'ordre de 25 à 30 % des enveloppes disponibles annuellement.

Ces moyens ont été mobilisés en complément des outils de droit commun portés par l'Education Nationale.

Il faut noter sur ce point que l'agglomération de Mont-de-Marsan présente une discontinuité entre la géographie de la politique de la ville (le Peyrouat et la Moustey) et celle du réseau d'éducation prioritaire (la Moustey n'est pas en REP).

Pour autant, des initiatives particulières ont été prises en direction des écoles de la Moustey, notamment s'agissant des moyens supplémentaires ciblant l'allègement des effectifs des classes de CP et CE1 (mesure de la mobilisation nationale).

Dans le cadre du contrat de ville, les efforts ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- **Le développement de l'accompagnement à la scolarité**, dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS). Ce dispositif couvre le Peyrouat (direction politique de la ville de l'agglomération), comme le quartier de la Moustey (association du quartier de la Moustey).

Avec l'appui déterminant de la CAF, la mise en œuvre de cet outil répond concrètement aux besoins des enfants et des adolescents confrontés à des manques de ressources éducatives et culturelles au sein de leur famille, dans un objectif d'égalité des chances.

Le CLAS est complémentaire du dispositif de droit commun que constitue l'accompagnement éducatif en REP et qui sur le territoire est exclusivement consacré à l'accompagnement du travail personnel des élèves (devoirs). Il convient également de noter l'existence du dispositif d'accueil des enfants de moins de trois ans implanté sur l'école maternelle du Peyrouat.

- **Le programme de réussite éducative (PRE)** s'est développé sur les deux quartiers prioritaires de l'agglomération.

Un travail continu a été réalisé afin d'enrichir le contenu des parcours individualisés (en moyenne 130 à 140 par an). La mise en œuvre opérationnelle du PRE dépend nécessairement de la mobilisation des équipes enseignantes et d'un partenariat élargi (travailleurs sociaux, associations, clubs sportifs, opérateurs culturels...).

- D'autres actions dans le champ de l'éducation sont à souligner :

. **l'action de la Ligue de l'enseignement pour développer le goût de la lecture chez les plus jeunes** (action intergénérationnelle mobilisant des personnes âgées pour la lecture aux enfants),

. **le dispositif des coups de pouce** en faveur des apprentissages fondamentaux des plus jeunes élèves (langage, lecture, écriture et mathématiques),

. le projet **orchestre à l'école du Peyrouat** dans une tonalité des musiques actuelles (mesure de la mobilisation nationale).

Le dispositif est coordonné par l'association nationale des orchestres à l'école (OAE, signataire d'une convention cadre avec les ministères de la Culture, de l'Éducation nationale et de la Cohésion des territoires).

. **le dispositif des cordées de la réussite** afin de travailler sur l'ambition des collégiens (mesure de la mobilisation nationale),

. la participation des partenaires du contrat de ville au dispositif de **lutte contre le décrochage scolaire**.

La présence au sein des établissements du second degré des agents de médiation de la politique de la ville et des échanges réguliers avec les principaux, les proviseurs et les conseillers principaux d'éducation (CPE) permettent de prévenir et d'agir sur des situations de décrochage scolaire, de problèmes de comportement, mais aussi de proposer des interventions en fonction des thématiques souhaitées par les établissements.

3-3/ L'emploi

Quelques données significatives

Le nombre de demandeurs d'emploi catégories A - B - C baisse au Peyrouat, de 381 en 2016 à 365 en 2020 (données INSEE – Pôle emploi)

Il reste stable à la Moustey, de 176 en 2016 à 179 en 2020.

Le taux d'emploi des 15 - 64 ans au Peyrouat est de 41,4% en 2017 (données INSEE). Il baisse par rapport à 2011. A la Moustey, il reste stable à 51%

Pour l'agglomération de Mont-de-Marsan, ce taux est de 63%.

Plus particulièrement, le taux d'emploi des femmes de 15 à 64 ans au Peyrouat tombe à 34%, ce qui est très préoccupant (données INSEE). Ce pourcentage est de 48,6% à la Moustey.

Il est de 62% à l'échelle de l'agglomération de Mont-de-Marsan.

Ce taux d'emploi des femmes baisse à l'échelle de l'ensemble des QPV de France métropolitaine (de 42,2% à 40,2%).

S'agissant des données sur l'emploi, il faut noter, sans surprise, une sur-représentation dans les deux QPV des emplois précaires et des emplois à temps partiel.

Les actions structurantes menées

A l'échelle du contrat de ville, des moyens importants ont été mobilisés sur l'insertion professionnelle, de l'ordre du tiers des enveloppes disponibles annuellement.

La mobilisation de ces moyens s'inscrit en complémentarité avec les dispositifs déployés par la DDETSPP, le conseil régional, le conseil départemental, Pôle emploi et la Mission Locale, en particulier dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et du plan de relance.

L'insertion professionnelle dans le contrat de ville ne s'appuie pas sur une mesure unique et massive mais bien sur une diversité d'outils mobilisables et un panel d'acteurs, suivant le degré d'éloignement de l'emploi de la personne. Il s'agit donc toujours d'accompagnements particuliers sur des nombres d'habitants limités.

Les actions suivantes ont plus particulièrement été développées sur la durée du contrat de ville :

- L'agglomération a mis en place un réseau des partenaires dans le domaine de l'insertion professionnelle, **la plateforme collaborative de l'insertion.**

Elle a également mobilisé une démarche particulière afin que **le dispositif des clauses d'insertion** dans les marchés publics bénéficie effectivement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'association du quartier de la Moustey et la régie de quartier Bois et services se sont mobilisées sur **l'accompagnement des demandeurs d'emploi des QPV, sur la question de la levée des freins à l'emploi (formation, santé, mobilité...) et sur les outils de l'insertion par l'activité économique.**

L'insertion par l'activité économique constitue un outil majeur pour les habitants des quartiers prioritaires, parfois très éloignés de l'emploi.

Dans les Landes, **la question de la mobilité** reste un enjeu déterminant. En effet, il faut souligner l'éloignement entre l'agglomération et certains sites des secteurs industriels et agro-alimentaires.

Dans le cadre du contrat de ville, avec notamment les associations ALPCD, Bois et services et association du quartier de la Moustey, nous nous sommes employés à rechercher une cohérence sur cet enjeu depuis l'accès aux mobilités douces, l'apprentissage du permis de conduire à des coûts faibles et avec des méthodes renforcées (mesure de la mobilisation nationale), la mise à disposition de véhicules en location sur prescription sociale ou encore la possibilité de mobiliser les prestations d'un garage solidaire.

- **Le lien avec les entreprises a été travaillé dans le cadre du PAQTE**, mis en place en 2019 et animé par le CREPI Pyrénées (mesure de la mobilisation nationale).

La PAQTE a permis de développer la découverte des métiers, la levée des préjugés sur certains secteurs d'activité en demande de main d'oeuvre et l'ambition des jeunes (rallye des métiers pour les stages de 3ème).

- Il faut noter des actions particulières conduites en direction de **l'insertion professionnelle des femmes (CIDFF) et de l'insertion par le sport (Stade Montois).**

- **Le dispositif des emplois francs** s'adresse à des publics plus proches de l'emploi (mesure de la mobilisation nationale). L'atteinte des objectifs fixés sur ces emplois francs a été possible grâce à la mobilisation particulière de Pôle emploi au plus près des habitants des quartiers prioritaires (78 emplois francs réalisés sur la période 2020-2021 pour un objectif de 74).

3-4/ L'habitat, le cadre de vie et la tranquillité publique

Quelques données significatives

Concernant la part des logements sociaux dans les résidences principales des quartiers, il y a bien entendu une forte proportion dans les deux quartiers par rapport à la moyenne de l'agglomération (données RPLS et INSEE) :

- Peyrouat : 62,9%,

- Moustey : 61,2%,

- Ville de Mont-de-Marsan : 17,6 %,

- Ville de Saint-Pierre-du-Mont : 16 %,
- Agglomération de Mont-de-Marsan : 9,2%.

Sur les niveaux de loyers dans le parc social (source RPLS 2019), la Moustey se dégage avec une moyenne plus faible de 4,2 € de loyer / m², pour 5,5 € au Peyrouat, 5,38 € à Mont-de-Marsan, 4,83 € à Saint-Pierre-du-Mont et 5,1 € pour l'agglomération.

Le niveau des loyers dans le parc social a bien entendu un impact fort sur les ménages qui peuvent accéder au logement dans le quartier en question.

La rénovation urbaine du Peyrouat, et la diversification de la reconstitution de l'offre sur le quartier, se traduit au niveau de la moyenne des loyers dans le parc social, qui est désormais plus élevée que celle de l'agglomération.

Concernant les taux de rotation au sein du parc social (source RPLS 2019), les deux quartiers prioritaires restent dans la moyenne de l'agglomération en 2019 et se situent au-dessus de la moyenne des QPV de la France Métropolitaine :

- Peyrouat : 12,9 %,
- Moustey : 12,9 %,
- Agglomération de Mont-de-Marsan : 13,2 %,
- Ensemble des QPV de France Métropolitaine : 8,5 %.

Les actions structurantes menées

- **Les programmes ANRU** ont bien entendu permis une rénovation majeure du quartier du Peyrouat, même si des sites particuliers sont encore à traiter (îlot Rozanoff et cité Hélène Boucher).

Le quartier de la Moustey a débuté la phase de mise en œuvre opérationnelle de son projet de rénovation urbaine.

- **Les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB** constituent un outil important pour l'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires.

Il faut souligner notamment les enjeux de l'entretien des parties communes et des espaces extérieurs, qui mobilisent d'ailleurs des structures d'insertion évoquées plus haut, de la présence humaine ou encore de la contribution à l'animation du lien social.

- Au niveau du quartier de la Moustey, il convient de mettre en avant **la démarche d'auto-réhabilitation accompagnée des logements sociaux mise en œuvre par l'association des Compagnons Bâisseurs.**

L'auto-réhabilitation permet aux locataires du bailleur social XL Habitat d'améliorer l'intérieur de leur logement et donc d'accroître leur appropriation de l'appartement. Pour les Compagnons Bâisseurs, ces chantiers mobilisent des personnes en insertion. Ces chantiers sont également l'occasion de renforcer le lien social, de rompre l'isolement de certaines personnes du quartier et de proposer le cas échéant un accompagnement social renforcé des bénéficiaires de l'action.

- **La gestion urbaine de proximité** a été conduite par la direction politique de la ville de l'agglomération sur un rythme régulier (une réunion par mois et par quartier). Ces échanges avec les partenaires permettent d'appréhender les enjeux concrets liés à la tranquillité des quartiers et aux animations qui s'y déroulent.

Des points plus particulièrement difficiles restent d'actualité : les secteurs de trafic de stupéfiants, les rassemblements des jeunes et l'occupation de l'espace public par des populations issues de la communauté des gens du voyage (lotissement Gouillardet).

- Dans le cadre du dispositif GPO (groupe de partenariat opérationnel), des échanges se déroulent sur un rythme mensuel entre les élus, les services et le commissariat de police.
- Le délégué à la cohésion police-population (DCPP) a été mis en place par l'État au sein des deux quartiers prioritaires. Il est en charge du lien avec les habitants et de la résolution des petits litiges nuisant à la sécurité du quotidien et alimentant le sentiment d'insécurité.
- S'agissant de la mobilisation du droit commun, l'Etat soutient plus particulièrement **des actions menées en faveur de la prévention de la délinquance, des addictions et de la sécurité routière**, en lien avec les appels à projets FIPDR, MILDECA et sécurité routière.
- **Le plan de prévention de la radicalisation** a été signé en 2017 et annexé au contrat de ville. Il faut noter en particulier son volet concernant la formation des professionnels aux enjeux de repérage des situations de radicalisation.

La Ligue de l'enseignement assure dans les Landes la déclinaison du plan de formation valeurs républicaines et laïcité.

CONCLUSION :

Les priorités affichées du contrat de ville, l'insertion professionnelle et l'accès à l'éducation, ont effectivement été déclinées en actions concrètes auprès des habitants.

Le contrat de ville a permis indéniablement d'enregistrer des progrès concernant les conditions de vie des habitants, l'accès aux services, à la culture, aux sports et à la santé, l'animation et le lien social.

Des actions en direction de la jeunesse et des femmes ont été initiées et accompagnées avec une vigilance particulière.

La parole des habitants vient conforter cette conviction que les choses avancent. L'ensemble des possibilités offertes, en particulier par les associations, est reconnu, tout comme une amélioration réelle du cadre de vie. Un attachement au quartier, à son ambiance et à ses solidarités, ressort régulièrement des propos.

La prise en compte de certains enjeux reste par contre à améliorer :

- la parentalité, notamment l'accompagnement des familles monoparentales,**
- l'intégration des populations étrangères,**
- la dimension intergénérationnelle et la lutte contre l'isolement des personnes âgées.**

Dans un questionnaire national autour de la ghettoïsation des quartiers prioritaires, nos quartiers prioritaires sont certainement encore pour certains publics des premières marches dans le parcours résidentiel, dans une agglomération où, précisément, il est encore possible pour les ménages d'accéder à d'autres étapes résidentielles.

Par contre, les logements libérés restent à l'évidence pourvus par des ménages présentant des situations de précarité. Sur ce point, la loi égalité citoyenneté trouve ses limites par la mobilisation du seul critère des revenus dans la politique d'attribution des logements sociaux, politique des critères multiples et des équilibres complexes.

Se dessine donc pour nous le profil de quartiers prioritaires réhabilités, remis à niveau en matière d'équipements et de services publics, mais dont les populations nécessiteront de façon constante une attention appuyée des pouvoirs publics en matière d'accompagnement social, éducatif, d'insertion professionnelle et d'intégration.

Ces quartiers sont appelés à conserver leur spécificité à l'échelle de notre agglomération et n'ont pas vocation à devenir des « lotissements comme les autres ».

A Mont-de-Marsan, le 22/06/2022

Pour la préfète,
Le secrétaire général



Daniel FERMON

Le président de l'agglomération de Mont-de-Marsan
Maire de Mont-de-Marsan



Charles DAYOT